Gouvernement du Canada
Government of Canada

Office des normes générales du Canada
Canadian General Standards Board

CAN/CGSB-44.229-2017

Remplace CAN/CGSB-44.229-2008

Norme nationale du Canada

Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus

Office des normes générales du Canada ONGC

Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada

Expérience et excellence
Experience and excellence
ONGC CGSB

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Services publics et Approvisionnement Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Langue

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer du texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du CCN et approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux documents du CCN intitulés Exigences et lignes directrices – *Accréditation des organismes d'élaboration de normes et Exigences et lignes directrices – Approbation et désignation des Normes nationales du Canada*. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les exigences relatives aux Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca. Une norme approuvée par le CCN est l'expression du consensus de différents experts dont les intérêts collectifs forment, autant que faire se peut, une représentation équilibrée des intéressés concernés. Les Normes nationales du Canada visent à apporter une contribution appréciable et opportune au bien du pays.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Industrie Canada. Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens. De plus, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Comme les Normes nationales du Canada sont revues périodiquement, il est conseillé aux utilisateurs de toujours se procurer l'édition la plus récente de ces documents auprès de l'organisme d'élaboration de normes responsable de leur publication.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5 CANADA

Comment commander des publications de l'ONGC :

par téléphone	— 819-956-0425 ou — 1-800-665-2472
par télécopieur	— 819-956-5740
par la poste	— Centre des ventes de l'ONGC Gatineau, Canada K1A 1G6
en personne	— Place du Portage Phase III, 6B1 11, rue Laurier Gatineau (Québec)
par courrier électronique	— ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
sur le Web	— www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html

NORME NATIONALE DU CANADA **CAN/CGSB-44.229-2017**

Remplace CAN/CGSB-44.229-2008

Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.

ICS 97.140

Publiée, septembre 2017, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement,
la ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2017).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité des systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus

(Membres votants à la date d'approbation)

Président (non-votant)

Parrat, B.	Expert-conseil (intérêt général)

Catégorie intérêt général

Comtois, M.	Laboratoires Micom Inc.
Panning, D.	BIFMA International
Stables, L.	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Catégorie producteur

Barbeau, J.	Arto Pex Plus
Barber, P.	Compx Waterloo
Brochu, J.	Teknion Limited
Carmona, P.	Service correctionnel du Canada (CORCAN)
Dykstra, T.	Haworth Inc.
Musculus, J.	Steelcase Inc.
Ruster, R.	Herman Miller Inc.
Worthy, K.	Global Contract Inc.

Catégorie utilisateur

Bach, A.	Agence du revenu du Canada
Dewling, D.	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Reid, A.	Services publics et Approvisionnement Canada

Secrétaire (non-votant)

Panu-Anghel, C.	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

Table des matières

Page

1 Objet 1

2 Références normatives 1

3 Termes et définitions 4

4 Exigences générales 6

5 Exigences particulières des finis 8

6 Exigences particulières relatives aux composants 9

7 Préparation pour la livraison 14

8 Essai 14

9 Marquage 15

10 Options 15

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus

1 Objet

La présente norme énonce les exigences dimensionnelles et les exigences de rendement en vue d'établir la sécurité, la durabilité et l'adéquation structurale des cloisons interraccordables et des composants soutenus comme les surfaces de travail, les tiroirs et les éléments de rangement. Les cloisons peuvent permettre l'acheminement des câbles d'électricité et de télécommunications et posséder des propriétés acoustiques.

La présente norme énonce également les exigences dimensionnelles et les exigences de réglage qui respectent généralement les lignes directrices ergonomiques, les rapports ou les normes, notamment ceux dans CAN/CSA-ISO 9241-5-00(R2016), BIFMA G1-2013, CAESAR FINAL REPORT vol. I et II, juin 2002, comme sources de données anthropométriques. La conception de produits qui visent à satisfaire aux exigences dimensionnelles du 5e percentile des femmes au 95e percentile des hommes permettra d'accommoder un grand nombre d'utilisateurs. Toutefois, il est important de réaliser que le mobilier conforme aux exigences mentionnées ci-dessus pourrait ne pas convenir à au moins 5 % des utilisateurs pour toute dimension particulière. Afin de rencontrer les exigences dimensionnelles des utilisateurs qui se situent hors de la fourchette du 5e au 95e percentile, il pourrait être nécessaire d'acheter des produits additionnels pour satisfaire les besoins particuliers de ces individus.

Les exigences dimensionnelles et les exigences de réglage visent à satisfaire les besoins prévus du 5e au 95e percentile des employés de bureau adultes lorsqu'ils sont en position assise.

Le choix des méthodes pour mesurer les cloisons interraccordables et les composants soutenus et pour évaluer leur rendement est fondé sur l'essai des produits et l'expérience pratique des membres du Comité des systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus de l'Office des normes générales du Canada.

Les valeurs et les dimensions utilisées dans la présente norme sont exprimées en unités métriques avec les unités impériales équivalentes entre parenthèses, lorsqu'il y a lieu. Les unités métriques doivent faire foi en cas de litige.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi dans le présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents de référence peuvent être obtenus auprès des sources mentionnées ci-après.

NOTE Les adresses indiquées ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente norme.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée s'entend de l'édition ou de la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Une référence datée s'entend de la révision ou de l'édition précisée de la référence ou du document en question.

2.1 Association canadienne de normalisation (CSA)

CAN/CSA-ISO 9241-5-F00(C2016) — *Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) – Partie 5: Aménagement du poste de travail et exigences relatives aux postures.*

C22.2 No. 9.0 — *General Requirements for Luminaires* (disponible en anglais seulement)

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

C22.2 No. 12 — *Luminaires portatifs*

C22.2 No. 203 — *Câblage modulaire pour ameublement de bureau*.

2.1.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'Association canadienne de normalisation 178 boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3 Canada. Téléphone 416-747-4044 ou 1-800-463-6727. Télécopieur 416-747-2510. Courriel sales@csagroup.org. Site Web www.shop.csa.ca.

2.2 Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

Code national du bâtiment du Canada 2015 (CNBC).

2.2.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès du Conseil national de recherches, Ventes des publications, M-20, Institut de recherches en construction, 1200 chemin Montréal, Ottawa, Ontario K1A 0R6, téléphone 613-993-2463 ou 1-800-672-7990, télécopieur 613-952-7673, courriel IRCpubsales@nrc-cnrc.gc.ca, site Web www.nrc-cnrc.gc.ca.

2.3 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

EP 1 — *Gray Scale for Color Change* (disponible en anglais seulement).

2.3.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'American Association of Textile Chemists and Colorists, P.O. Box 12215, 1 Davis Drive, Research Triangle Park, NC 27709, U.S.A, téléphone 919-549-8141, télécopieur 919-549-8933, site Web www.aatcc.org, ou de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

2.4 American National Standards Institute (ANSI)/BIFMA

ANSI/BIFMA X5.6-2016 — *Panel Systems — Tests* (disponible en anglais seulement).

2.4.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'American National Standards Institute, 25 West 43rd Street, New York, NY 10036, U.S.A., téléphone 212-642-4980, télécopieur 212-398-0023, site Web www.ansi.org, ou de la BIFMA, 678 Front Avenue NW, Suite 150 Grand Rapids, MI 49504-5368, U.S.A., téléphone 616-285-3963, courriel email@bifma.org, site Web www.bifma.org.

2.5 American National Standards Institute (ANSI)/National Electrical Manufacturers Association (NEMA)

ANSI/NEMA LD 3-2005 — *High-Pressure Decorative Laminates* (disponible en anglais seulement).

2.5.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'American National Standards Institute, 25 West 43rd Street, New York, NY 10036, U.S.A., téléphone 212-642-4980, télécopieur 212-398-0023, site Web www.ansi.org, ou de la National Electrical Manufacturers Association, 1300 North 17th Street, Suite 1752, Rosslyn, Virginia 22209, U.S.A., téléphone 703-841-3200, télécopieur 703-849-5100, site Web www.nema.org.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

2.6 Association for Contract Textiles (ACT)

Performance Guidelines (disponible en anglais seulement).

2.6.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'Association for Contract Textiles, Headquarters, P.O. Box 101981, Forth Worth, TX 76185, U.S.A., téléphone 817-924-8050, télécopieur 817-924-8048, site Web www.contracttextiles.org.

2.7 ASTM International

NOTE Les publications de l'ASTM ne sont disponibles qu'en anglais.

C297-15 — *Standard Test Method for Flatwise Tensile Strength of Sandwich Constructions*

C423-09a — *Standard Test Method for Sound Absorption and Sound Absorption Coefficients by the Reverberation Room Method*

D523-14 — *Standard Test Method for Specular Gloss*

D3359-09e2 — *Standard Test Methods for Measuring Adhesion by Tape Test*

D3363-05 (2011)e2 — *Standard Test Method for Film Hardness by Pencil Test*

D4060-14 — *Standard Test Method for Abrasion Resistance of Organic Coatings by the Taber Abraser*

E90-09 — *Standard Test Method for Laboratory Measurement of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions and Elements*

E413-16 — *Standard Classification for Rating Sound Insulation*.

2.7.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., téléphone 610-832-9585, télécopieur 610-832-9555, site Web www.astm.org, ou de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

2.8 BIFMA

BIFMA G1-2013 — *Ergonomics Guideline For Furniture Used In Office Work Spaces Designed For Computer Use* (disponible en anglais seulement).

2.8.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de la BIFMA, 678 Front Avenue NW, Suite 150 Grand Rapids, MI 49504-5368, U.S.A., téléphone 616-285-3963, courriel email@bifma.org, site Web www.bifma.org.

2.9 Organisation internationale de normalisation (ISO)

ISO/IEC 17025 — *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

2.9.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

2.10 National Technical Information Service (NTIS)

NOTE Les documents suivants ne sont disponibles qu'en anglais.

CAESAR Final Report Vol.I
Civilian American and European Surface Anthropometry Resource (CAESAR) Final Report, Vol.I, Experimental Designs and Data Description, June 2002.

CAESAR Final Report Vol.II
Civilian American and European Surface Anthropometry Resource (CAESAR) Final Report, Vol.II Detailed Methodology and Descriptions, June 2002.

2.10.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de NTIS, 5301 Shawnee Road, Alexandria, VA 22312, téléphone 1-800-553-6847 ou (703) 605-6900, télécopieur (703) 605-6880, courriel: orders@ntis.gov, site Web www.ntis.gov.

2.11 Underwriters Laboratories Inc. (UL)

UL 1286 — *Standard for Office Furnishings* (disponible en anglais seulement).

2.11.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de Comm 2000, 1414 Brook Drive, Downers Grove, IL 60515, téléphone 415-352-2168, télécopieur 1-888-853-3512, site Web www.comm-2000.com ou de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme nationale du Canada, les termes et définitions qui figurent dans X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA ainsi que les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
support articulé pour clavier
support prévu pour recevoir un clavier, une souris et d'autres périphériques d'entrée, qui peut être réglé tant verticalement qu'horizontalement par l'utilisateur et dont le réglage continu est fourni par un bras articulé ou segmenté permettant la rétractabilité complète du support, du clavier et de la souris sous la surface de travail principale à laquelle il est attaché.

3.2
tiroir ordinaire
tiroirs conçus pour ranger les diverses fournitures de bureau et articles personnels. Les tiroirs ont une hauteur nominale de 152 mm (6 po).

3.3
chemin de câbles V/D
support recevant les câbles de transmission de voix et de données.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

3.4
parcours de câbles
espace qui loge les canalisations et les chemins de câbles V/D.

3.5
réglage continu
réglage en toute position à l'intérieur d'une plage de réglage mécanique pouvant être actionné par l'utilisateur de la position de travail verticale normale, sans avoir recours à des outils non fournis.

3.6
tiroir-classeur
tiroirs conçus pour loger des dossiers papier d'une hauteur nominale de 305 mm (12 po) qui correspond au format lettre.

3.7
réglage incrémentiel
réglage à un nombre spécifique d'incréments prédéfinis à l'intérieur d'une plage de réglage mécanique.

3.8
tiroir-classeur latéral
tiroir-classeur dont la largeur est supérieure à sa profondeur.

3.9
NRC
coefficient d'absorption acoustique.

3.10
cloison
surface plane ou courbée qui délimite et définit l'espace, assure l'intimité, tout en servant de support aux composants.

3.11
tiroir à crayons
tiroirs d'une hauteur nominale de 80 mm (3 po) conçus pour contenir de petites fournitures de bureau comme des instruments d'écriture.

3.12
canalisation
canal fabriqué de matériaux métalliques ou non métalliques conçu pour contenir les fils, les câbles ou les barres omnibus et d'autres dispositifs. Les canalisations comprennent, sans s'y limiter, les conduits métalliques et non métalliques rigides, les conduits métalliques intermédiaires, les conduits souples étanches, les tubes métalliques souples, les conduits métalliques souples, les tubes électriques métalliques et non métalliques, les canalisations de plancher, les canalisations de planchers cellulaires en béton et en métal, les canalisations de surface, les goulottes guide-fils et les barres blindées.

3.13
ITS
indice de transmission du son.

3.14
substrat
âme ou couche sous-jacente qui peut être stratifiée, enduite d'un revêtement ou plaquée.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

4 Exigences générales

4.1 Tolérances

Sauf indication contraire, les tolérances pour l'équipement d'essai, les appareils de mesure et les dispositifs de chargement doivent être les suivantes :

a) Poids d'essai, ± 5 %

b) Forces, vitesse et temps, ± 5 %

c) Mesures linéaires, ± 1,5 mm (1/16 po)

d) Angles, ± 5°

e) Niveaux, en deçà de 5 mm par mètre (1/16 po par pied linéaire)

f) Toutes les exigences de cycle sont minimales.

Les valeurs des poids d'essai, des forces, des dimensions, des angles, du temps, des taux et des vitesses doivent correspondre autant que possible aux valeurs nominales prescrites.

4.2 Qualité d'exécution

Les composants assemblés doivent être uniformes sur les plans qualité, style, matériaux et qualité d'exécution et ils doivent être propres et exempts de tout défaut pouvant nuire à leur aspect, à leur tenue en service et à leur sécurité. Lorsqu'ils sont assemblés en suivant toutes les configurations recommandées par le fabricant, il ne doit y avoir aucune arête ni surface non finie qui soit visible de toute position normale de l'utilisateur, sauf celles en acier inoxydable. Les arêtes, les angles et les pièces métalliques que l'utilisateur risque de toucher doivent être arrondis ou recouverts de protecteurs. Les éléments lubrifiés, sauf les glissières des tiroirs et des tablettes coulissantes pour clavier, doivent être protégés de façon à ne pas entrer en contact avec l'utilisateur, les vêtements de ce dernier et les documents. Les surfaces à âme en bois doivent être de construction équilibrée afin de réduire autant que possible tout gondolement.

4.3 Fini

Le fini prescrit (voir 10 a) doit satisfaire aux exigences du tableau 1. Tous les composants en aluminium exposés doivent être anodisés, peints ou traités autrement afin d'empêcher l'oxydation.

4.4 Soudures

Toutes les soudures doivent être solides, exemptes de fissures et de vides superficiels. Elles doivent être propres, lisses, d'aspect uniforme et être exemptes de calamines, de flux, de corps étrangers ou de toute autre inclusion pouvant nuire à l'application de l'apprêt ou du produit de finition.

4.5 Sécurité

Les pièces fixes, mobiles ou réglables doivent être construites de façon à ne pas se desserrer, s'enlever accidentellement ni causer des blessures.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

4.6 Dégagement entre les surfaces réglables

Le dégagement entre une surface réglable à la verticale par l'utilisateur et une surface adjacente ne doit pas être inférieur à 25 mm (1 po). Un dégagement inférieur à 8 mm (0,3 po) est acceptable lorsque le dégagement est maintenu sur toute la course de la surface réglable. La présente exigence ne s'applique pas aux supports articulés pour clavier.

4.7 Bois

Toute surface visible en bois massif doit être exempte de trous de nœuds.

4.8 Acheminement des fils et des câbles

Lorsque prescrit (voir 10 b), le système doit permettre le passage des fils et des câbles et un couvercle réutilisable doit être fourni pour chaque passe-fil afin de dissimuler les ouvertures qui ne sont pas utilisées.

4.9 Arêtes

Toutes les arêtes d'une surface de travail conçue pour que l'utilisateur appuie l'avant-bras ou le poignet doivent être arrondies suivant un rayon d'au moins 3 mm (0,12 po).

4.10 Dégagement des surfaces de travail

Il doit y avoir un volume de dégagement sous toutes les surfaces de travail d'une profondeur de 610 mm (24 po) ou plus, conformément aux exigences de G1-2013 de la BIFMA pour l'homme du 95e percentile, sauf que la profondeur au niveau des orteils doit être de 584 mm (23 po).

4.10.1 Dans le cas des surfaces de travail dont la hauteur est réglable, la plage de réglages doit englober le volume de dégagement établi pour l'homme du 95e percentile, selon les prescriptions en 4.10.

4.10.2 Dégagement sous les surfaces de travail adjacentes

Lorsque deux surfaces de travail ayant au moins 610 mm (24 po) de profondeur sont adjacentes, il doit y avoir un retrait minimal de 330 mm (13 po), mesuré depuis le devant du piètement le plus rapproché du bord de travail. Cette mesure s'applique sur toute l'étendue allant de 50 mm (2 po) à 610 mm (24 po) du sol. S'il y a des patins, ceux-ci doivent être entièrement en retrait pour la prise de mesures.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

5 Exigences particulières des finis

Tableau 1 — Exigence de tenue en service des finis

Type de fini	Brillant Max.	Dureté du fini Min.	Résistance à l'abrasion Max.	Solidité de la couleur Max.	Adhérence de la peinture Min.	Résistance au choc
	Voir 5.1	Voir 5.2	Voir 5.3	Voir 5.4	Voir 5.5	Voir 5.6
Surfaces de travail horizontales						
Stratifiés haute pression	45	s.o.[a]	0,02 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	Aucun craquelage à 762 mm (30 po)
Stratifiés basse pression	45	s.o.	0,04 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	Aucun craquelage à 254 mm (10 po)
Placage de bois	45	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Bois peint	45	2H	0,04 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	Aucun craquelage à 254 mm (10 po)
Autres finis[b]	45	s.o.	s.o.	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	Aucun craquelage à 254 mm (10 po)
Autres surfaces (excluant les tissus et les finis décoratifs)						
Stratifiés	45	s.o.	0,04 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	s.o.
Placage de bois	45	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Bois peint	45	H	0,04 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	s.o.	s.o.
Surfaces peintes (autres que le bois)	45	H	0,04 g par 500 cycles, avec une charge de 1000 g	Indice 4 de l'échelle des gris	4B	s.o.

[a] s.o. signifie que l'essai ne s'applique pas au type de fini prescrit.

[b] Les autres finis incluent, sans s'y limiter, les surfaces revêtues de vinyle et de cuir.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

5.1 Brillant

Sauf indication contraire (voir 10 c), le brillant spéculaire à 60° des surfaces de travail ne doit pas être supérieur à l'exigence prescrite, lors de l'essai effectué conformément à D523-14 de l'ASTM.

5.2 Dureté du fini

Le fini, lorsque soumis à l'essai « résistance à la rayure » de D3363-05 (2011)e2 de l'ASTM, ne doit pas être moindre que l'exigence prescrite.

5.3 Résistance à l'abrasion

La perte de fini, lors de l'essai effectué à l'aide de la roulette abrasive CS-10 conformément à D4060-14 de l'ASTM (avec une charge de 1000 g), ne doit pas dépasser l'exigence prescrite.

5.4 Solidité de la couleur

Après exposition, les finis ne doivent pas présenter un changement de couleur supérieur à l'indice 4 de l'échelle des gris, sur référence à l'EP 1 de l'AATCC, lorsque soumis à l'essai décrit à l'article 3 de LD 3-2005 de l'ANSI/NEMA.

5.5 Adhérence de la peinture

Lors de l'essai effectué conformément à la méthode B de D3359-09 e2 de l'ASTM, l'indice d'adhérence du fini métallique peint doit correspondre à ce qui est prescrit.

5.6 Résistance au choc

Lorsque soumis à l'essai conformément à LD 3-2005 de l'ANSI/NEMA, le fini doit présenter une résistance au choc conforme à l'exigence prescrite, sous réserve des exceptions suivantes :

a) Le subjectile soumis à l'essai doit être le matériau utilisé pour la fabrication des surfaces de travail.

b) Les garnitures et les moulures pouvant se prolonger sur la surface de travail sont exemptées de ces exigences.

6 Exigences particulières relatives aux composants

6.1 Cloisons

6.1.1 La largeur et la hauteur des cloisons doivent être prescrites (voir 10 d). Elles doivent être conçues de telle façon qu'aucun fléchissement de l'âme ne puisse se produire.

6.1.2 Cadre de support structural

Le cadre de support structural doit être découpé avec précision, ajusté et fixé afin de produire un ensemble robuste.

6.1.3 Garniture

Tous les bords de cloisons exposés doivent être finis. Si le modèle de cloison ne comporte pas de bords finis (partie supérieure, extrémités, dispositifs de raccordement en angle, etc.), le système doit en prévoir (dessus de cloisons, garnitures d'extrémités de cloison, garnitures d'angle, etc.), selon les prescriptions (voir 10 e).

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

6.1.4 Tissu

Sauf indication contraire (voir 10 f), les tissus doivent satisfaire aux exigences des *Performance Guidelines* de l'ACT visant le tissu de cloison.

6.1.5 Matériaux verriers utilisés sur les cloisons

Les matériaux verriers utilisés sur les cloisons vitrées doivent satisfaire aux exigences de la section 35 de l'UL 1286-2008.

6.1.6 Charnières flexibles de cloison

Les charnières flexibles de cloisons doivent satisfaire aux exigences de la section 36 de l'UL 1286-2008.

6.1.7 Patins

Toutes les cloisons doivent être équipées de deux patins à surface résistant à la corrosion ou partager ces derniers. Les patins doivent être en contact avec le sol, avoir une superficie d'au moins 5 cm^2 (0,8 po^2), être réglables sur une hauteur minimale de 38 mm (1,5 po) et ils ne doivent pas dépasser l'épaisseur de la cloison. Les patins doivent être assujettis en place de manière à ne pas se desserrer ni à s'enlever pendant leur utilisation tout en étant accessibles et détachables pour le réglage ou le remplacement.

6.1.8 Chemin de câbles V/D

Selon les prescriptions (voir 10 g), les cloisons doivent comporter des chemins de câbles intégrés pour l'aménagement des câbles de transmission de voix et de données et comprendre des couvercles amovibles, réutilisables et à charnières pour un accès facile. Ils doivent permettre l'acheminement des câbles téléphoniques et d'un ou de plusieurs réseaux de télécommunication des données dans une aire de travail type. Le chemin de câbles peut être conçu de manière à permettre l'installation du système électrique standard du vendeur.

6.1.9 Câblage électrique

Selon les prescriptions (voir 10 h), les canaux pour câblage électrique doivent être fournis et installés. Le câblage électrique doit être dans une canalisation. Le câblage de télécommunications peut être placé dans le même parcours de câble. L'installation électrique doit être du niveau 125 V, 15 ou 20 A. Toute l'installation électrique des cloisons et de tous leurs composants doit être conforme à CSA C22.2 No. 203.

6.1.10 Capacité acoustique

6.1.10.1 Les cloisons doivent être non acoustiques ou avoir des propriétés acoustiques conformes aux prescriptions (voir 10 i).

6.1.10.2 Cloisons acoustiques

Sauf indication contraire (voir 10 j), les cloisons acoustiques d'une hauteur de 1525 mm (60 po) ou plus doivent présenter un coefficient d'absorption acoustique (NRC) d'au moins 0,50 lors des essais conformes à C423-09a de l'ASTM et un indice de transmission du son (ITS) d'au moins 15 lors des essais conformes à E90-09[1] et E413-16 de l'ASTM.

6.1.11 Inflammabilité des cloisons finies

Les cloisons finies (âme, adhésif, cadre, composants de raccordement et type de tissu décoratif) doivent satisfaire aux exigences de temps de propagation de la flamme et de l'indice de dégagement des fumées du *Code national du bâtiment du Canada* ou de X5.6-2016 Panel Systems – Tests de l'ANSI/BIFMA.

---

1 Se reporter à E413-16 de l'ASTM en plus de cette méthode d'essai pour la description complète de l'ITS.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

NOTE Pour les cloisons entièrement recouvertes de tissus en 100 % polyester, y compris les tissus constitués jusqu'à 100 % de fibres recyclées, il n'est nécessaire de soumettre qu'un seul poids de tissu pour couvrir tout l'éventail de poids de tissus et de teneurs en matières recyclées.

6.1.12 Systèmes de montage

Les cloisons doivent comprendre des systèmes de montage sur lesquels les composants peuvent être accrochés à différentes hauteurs sur les deux faces de la cloison. Les systèmes de montage doivent comprendre des fentes afin de permettre l'installation de composants à des intervalles verticaux d'au plus 30 mm (1,2 po). Il ne doit y avoir aucun jour visible dans les montants à fentes verticaux après l'installation.

6.1.13 Système de raccordement

Le système de raccordement doit pouvoir raccorder des cloisons de différentes largeurs et hauteurs et doit pouvoir raccorder deux, trois ou quatre cloisons à une jonction. S'il est prescrit, un raccord de montage mural doit être disponible. Les fils et les câbles doivent pouvoir contourner facilement les coins et les dispositifs de raccordement.

6.2 Surfaces de travail

6.2.1 Dimensions

La largeur et la profondeur doivent être prescrites (voir 10 k).

6.2.2 Réglage par l'utilisateur

Selon les prescriptions (voir 10 l), les surfaces de travail doivent pouvoir être réglées en continu à la verticale, sur une plage d'au moins 150 mm (6 po) qui doit pouvoir inclure les hauteurs comprises entre 660 mm et 737 mm (26 et 29 po). Les surfaces de travail à réglage incrémentiel doivent êtres réglables par incréments d'au plus 25 mm (1,0 po).

6.2.3 Supports

Les surfaces de travail doivent être soutenues selon les prescriptions (voir 10 m). Chaque support qui repose sur le sol doit comprendre un mécanisme de mise à niveau avec un réglage vertical qui correspond au moins aux intervalles de réglage vertical (voir 6.1.12) sans être inférieur à 25 mm (1,0 po).

6.2.4 Flexion

La surface de travail, lorsqu'elle est soumise à l'essai conformément à 8.4, ne doit pas fléchir de plus de sa longueur divisée par 180 (L/180).

6.2.5 Adhésifs

Les adhésifs servant à fixer le stratifié de plastique doivent présenter une résistance à la traction de 400 kPa (58 lb/po^2) lorsqu'ils sont soumis à l'essai de C297-15 de l'ASTM. Le stratifié de plastique, l'adhésif et le subjectile soumis à l'essai doivent être les matériaux utilisés pour la fabrication des surfaces de travail.

6.2.6 Mécanismes de réglage

Les mécanismes de réglage continu des surfaces de travail doivent pouvoir être actionnés de la position de travail normale, sans avoir recours à des outils spéciaux non fournis. Les mécanismes de réglage continu doivent comprendre un dégagement suffisant pour permettre à l'utilisateur d'effectuer le réglage. Pour être actionnée, toute manivelle de réglage des surfaces ne doit pas exiger une force de plus de 50 N (12 lbf). La force doit être mesurée lorsque la surface est sollicitée, conformément à la section 10.9 de X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA, avant et après l'essai de cycle prescrit à la section 9.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

6.3 Support pour clavier

6.3.1 Dimensions

La largeur du support pour clavier doit être conforme aux prescriptions (voir 10 n) de façon à recevoir les périphériques d'entrée prévus.

6.3.2 Réglage

Le support pour clavier doit pouvoir être bloqué en position de sorte que le dessous du support pour clavier soit à égalité avec le dessous de la surface de travail. Il doit avoir une plage de réglages minimale de 100 mm (4 po) vers le bas et il doit pouvoir, depuis cette position, être bloqué en toute position sur cette plage. Lorsque prescrit (voir 10 o), le support pour clavier doit présenter d'autres caractéristiques dont, entre autres, un mécanisme d'inclinaison de la tablette, une étendue de réglages prescrite, une dimension lui permettant de recevoir un certain type de clavier ainsi qu'une souris, un repose-paume en matériau souple et une surface antidérapante.

6.4 Dimensions de la surface de transaction

La largeur et la profondeur doivent être conformes aux prescriptions (voir 10 p).

6.5 Caissons

Les caissons doivent soutenir la surface de travail ou être suspendus à celle-ci, selon les prescriptions (voir 10 q).

6.6 Tiroirs

Les glissières des tiroirs doivent résister à la corrosion.

6.6.1 Types

Les tiroirs doivent être soit de type ordinaire, de type classeur ou de type peu profond, selon les prescriptions (voir 10 r).

6.6.1.1 Tiroirs-classeurs

Les tiroirs-classeurs doivent pouvoir loger des chemises de classement de format ministre et de format lettre, sous réserve d'un réglage minimal pour changer de format. Sauf indication contraire (voir 10 s), chaque tiroir-classeur doit avoir un fond complet. Il doit également être équipé d'au moins deux séparateurs amovibles, d'un rail de suspension pour chemises ou d'un compresseur, selon les prescriptions (voir 10 s). Les tiroirs doivent s'ouvrir entièrement en permettant l'accès vertical complet à l'espace utile.

6.6.1.2 Tiroirs ordinaires

Le tiroir doit pouvoir s'ouvrir sur une distance correspondant au moins aux trois-quarts de sa longueur.

6.6.1.3 Tiroirs peu profonds

Le tiroir doit pouvoir s'ouvrir sur une distance correspondant au moins aux trois-quarts de sa longueur.

6.6.2 Plumier

Lorsque prescrit (voir 10 t), le tiroir ordinaire supérieur doit être équipé d'un plumier amovible qui se prolonge d'un côté de l'intérieur du tiroir à l'autre.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

6.6.3 Espace utile

Tous les tiroirs ordinaires et les tiroirs-classeurs doivent avoir une profondeur intérieure utile correspondant à au moins 65 % de la profondeur extérieure du caisson. La hauteur du tiroir-classeur doit être d'au moins 235 mm (9,2 po) lorsque mesurée depuis la partie supérieure du bord du tiroir ou de la barre de suspension des dossiers, selon le dispositif utilisé pour supporter les chemises. La partie supérieure du bord du tiroir ou la barre de suspension des dossiers doit permettre un dégagement d'au moins 15 mm (0,6 po) jusqu'à la partie supérieure de l'ouverture du tiroir.

6.6.4 Butoirs

Tous les tiroirs doivent être dotés de butoirs en matériau souple qui amortissent les bruits d'ouverture et de fermeture en fin de course.

6.6.5 Butées

Tous les tiroirs doivent être munis de butées qui empêchent la sortie accidentelle des tiroirs, mais qui permettent de les retirer.

6.6.6 Poignées de tiroir

Les poignées doivent être conçues afin de pouvoir utiliser le tiroir efficacement. Les poignées en retrait ou en saillie doivent avoir un dégagement suffisant pour les doigts.

6.7 Armoire et éléments de rangement suspendus aux cloisons

6.7.1 Généralités

Les armoires doivent être disponibles dans la largeur indiquée et comprendre un dégagement intérieur minimal de 305 mm (12 po) de hauteur et de profondeur, sauf indication contraire (voir 10 u). Le type de porte (à charnière, coulissante [y compris les fermetures à rideau], basculante, pliante, etc.) ou l'absence de portes doit être prescrit (voir 10 u).

6.7.2 Flexion

La surface de la tablette, lorsqu'elle est soumise à l'essai conformément à 8.4, ne doit pas fléchir de plus de sa longueur divisée par 180 (L/180).

6.7.3 Éléments de rangement supérieurs

Lorsque prescrit (voir 10 v), les éléments de rangement supérieurs doivent être conçus de manière à pouvoir recevoir des dispositifs d'éclairage sur le dessous de la tablette située au-dessus de la surface de travail.

6.7.4 Durabilité des portes

Les portes coulissantes (y compris les fermetures à rideau) et les portes à charnière ne doivent accuser aucun bris structural ni aucune perte de tenue en service lorsqu'elles sont soumises à l'essai conformément à X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA.

6.8 Tablettes

La largeur des tablettes doit être conforme aux prescriptions et la profondeur doit être d'au moins 305 mm (12 po), sauf indication contraire (voir 10 w).

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

6.9 Appareil d'éclairage localisé

Lorsque prescrit (voir 10 x), des appareils d'éclairage localisé doivent être fournis. Il peut s'agir de lampes sur bras articulé ou d'appareils d'éclairage fixés à la sous-face d'une tablette ou d'une armoire, selon les prescriptions (voir 10 x). Les appareils d'éclairage doivent satisfaire aux exigences de CSA 22.2, No. 9.0 ou No. 12, selon le cas. Ils doivent comporter un interrupteur de mise sous tension et hors tension et des diffuseurs destinés à réduire l'éblouissement. Lorsque prescrit (voir 10 x), l'intensité de la lumière doit être réglable. Lorsque prescrit (voir 10 x), l'efficacité énergétique doit être fournie.

6.10 Serrures

Lorsque prescrit (voir 10 y), des serrures à combinaisons ou à clés doivent être fournies pour les portes et les tiroirs. Lorsque prescrit (voir 10 y), le nombre requis de différentes combinaisons serrures-clés doit être fourni. Toute exigence additionnelle relative aux serrures doit être prescrite (voir 10 y). Deux clés par serrure seront fournies. Les mécanismes de serrure doivent avoir un dégagement suffisant pour permettre à l'utilisateur de faire fonctionner la serrure.

6.11 Panneau de fond

Lorsque prescrit (voir 10 z), les surfaces de travail doivent être équipées d'un panneau de fond. Ce dernier doit être affleurant avec le bord avant de la surface de travail ou en retrait, selon les prescriptions (voir 10 z).

6.12 Surfaces punaisables

Lorsque prescrit (voir 10 aa), des surfaces punaisables doivent être fournies. La force requise pour insérer la punaise ne doit pas être supérieure à 36 N (8,0 lbf) lors d'essais effectués conformément à 8.5.1. La punaise doit supporter une charge de 0,45 kg (1,0 lb) sans se retirer de tous les endroits où elles ont été insérées lors d'essais effectués conformément à 8.5.2.

6.13 Accessoires soutenus par les cloisons

Lorsque prescrit (voir 10 bb), des accessoires doivent être fournis.

7 Préparation pour la livraison

7.1 Sauf indication contraire (voir 10 cc), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.

8 Essai

8.1 Échantillonnage

L'échantillonnage d'inspection et d'essai est laissé à la discrétion des services d'inspection, à moins qu'un plan d'échantillonnage particulier ne soit prescrit (voir 10 dd).

8.2 Les exigences de la norme ISO/IEC 17025 relatives à l'incertitude ne s'appliquent pas lorsqu'il faut déterminer la conformité à la présente norme.

8.3 Les cloisons interraccordables et les composants soutenus doivent satisfaire aux niveaux d'acceptation applicables indiqués dans X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA, à moins que d'autres essais ne soient prescrits.

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

8.4 Essai de flexion de la surface horizontale

Solliciter la surface selon la charge fonctionnelle répartie de X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA. Calculer la moyenne des points d'extrémité et la soustraire de la hauteur du centre. La dimension qui en résulte correspond à la flexion.

8.5 Essais des surfaces punaisables

8.5.1 Essai de force d'insertion

Obtenir une surface punaisable complète et une punaise ordinaire ayant une tige de 12,7 mm (0,5 po) de longueur et un diamètre d'au plus 1,3 mm (0,05 po). À l'aide d'un dynamomètre de traction, mesurer et consigner la force maximale exigée pour enfoncer la punaise. Répéter l'essai à cinq différents endroits et indiquer la moyenne des résultats d'essais.

8.5.2 Essai de la force d'accrochage

Obtenir une surface punaisable complète et une punaise ordinaire ayant une tige de 12,7 mm (0,5 po) de longueur et un diamètre d'au plus 1,3 mm (0,05 po). Enfoncer la punaise. Fixer une charge de 0,45 kg (1 lb) à la verticale pendant 60 s avant de retirer la punaise. Répéter l'essai à cinq endroits différents.

8.6 Rapport des essais

Le rapport d'essai doit au moins être conforme aux exigences de X5.6-2016 de l'ANSI/BIFMA.

9 Marquage

9.1 Les cloisons et tous les composants qui constituent des surfaces principales, secondaires ou spécialisées doivent porter le nom du fabricant ou la marque de commerce reconnue inscrits de façon indélébile et lisible.

9.2 Mode d'emploi

Un mode d'emploi sous forme de texte (français et anglais) ou d'images, ou les deux, doit être fourni avec chaque élément réglable par l'utilisateur.

10 Options

Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme :

a) Type de fini (voir 4.3)

b) Si un système d'acheminement des fils et des câbles doit être fourni et, dans l'affirmative, si un couvercle réutilisable doit être fourni pour chaque passe-fil (voir 4.8)

c) Si le brillant spéculaire pour les surfaces doit être différent de celui prescrit (voir 5.1)

d) Largeur et hauteur de la cloison (voir 6.1.1)

e) Type de garniture (voir 6.1.3)

f) Si le tissu est exempté des exigences des *Performance Guidelines* de l'ACT (voir 6.1.4)

g) Si des chemins de câbles V/D intégrés sont requis (voir 6.1.8)

© ONGC 2017 — Tous droits réservés

h) Si le câblage électrique doit être fourni et installé (voir 6.1.9)

i) Si les cloisons doivent être non acoustiques ou posséder des propriétés acoustiques (voir 6.1.10.1)

j) Si les cloisons acoustiques d'une hauteur supérieure à 1525 mm (60 po) doivent avoir un coefficient d'absorption acoustique (NRC) supérieur à 0,50 et un indice de transmission du son (ITS) supérieur à 15 (voir 6.1.10.2)

k) Largeur et profondeur des surfaces de travail (voir 6.2.1)

l) Si les surfaces de travail doivent avoir une capacité de réglage continu à la verticale ainsi que la capacité d'une plage de réglages de la hauteur de 575 à 747 mm (22,6 à 29,4 po) (voir 6.2.2)

m) Type de support pour les surfaces de travail (voir 6.2.3)

n) Largeur du support pour clavier (voir 6.3.1)

o) Autres caractéristiques du support réglable pour clavier (voir 6.3.2)

p) Largeur et profondeur de la surface de transaction (voir 6.4)

q) Si les caissons doivent soutenir la surface de travail ou être suspendus à cette dernière (voir 6.5)

r) Type de tiroirs (voir 6.6.1)

s) Si un fond complet pour chaque tiroir n'est pas exigé et si chaque tiroir-classeur exige au moins deux séparateurs amovibles, un système de rails pour les dossiers suspendus ou un compresseur (voir 6.6.1.1)

t) Si un plumier est exigé (voir 6.6.2)

u) Largeur des armoires, hauteur et profondeur si différente de 305 mm (12 po); type de porte pour les armoires ou absence de portes (voir 6.7.1)

v) Si les éléments de rangement supérieurs doivent recevoir des dispositifs d'éclairage localisé (voir 6.7.3)

w) Largeur des tablettes et profondeur si elle diffère de 305 mm (12 po) (voir 6.8)

x) Si un appareil d'éclairage localisé est requis et, dans l'affirmative, le type d'appareil, sur bras articulé ou appareils d'éclairage fixés à la sous-face d'une tablette ou d'une armoire, et s'il doit pouvoir régler l'intensité de la lumière et l'efficacité énergétique minimale désirée (voir 6.9).

y) Si des serrures doivent être fournies pour les portes et les tiroirs et, dans l'affirmative, si le mécanisme de verrouillage doit être à combinaisons ou à clés, le nombre de différentes combinaisons serrures-clés, et les quantités, ainsi que toute autre exigence additionnelle relative aux serrures (voir 6.10)

z) Si un panneau de fond est exigé et s'il doit être affleurant avec le bord de la surface de travail ou en retrait (voir 6.11)

aa) Si des surfaces punaisables sont requises (voir 6.12)

bb) Si des accessoires soutenus par les cloisons sont requis (voir 6.13)

cc) Préparation pour la livraison, si elle diffère des usages commerciaux courants (voir 7.1)

dd) Plan d'échantillonnage, s'il diffère de celui prescrit (voir 8.1)

© ONGC 2017 — Tous droits réservés